

préoccupe. Durant bien des années, on a estimé qu'il s'agissait d'une indemnisation pour mutilation lors d'un accident du travail. Il en avait résulté une certaine incapacité qui donnait droit à une indemnité d'IPP. Cette indemnité sera maintenant intégrée au montant global, de sorte que certaines personnes obtiendront moins que ce qu'elles touchent actuellement. Cette hausse de \$50 leur fera dépasser le maximum et cela pourrait avoir des conséquences bien regrettables.

• (1150)

Le ministre s'engagerait-elle à examiner cette question avec sa collègue de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) pour voir si on ne pourrait pas augmenter le maximum au moins pour les hommes et les femmes qui ont subi une mutilation lors d'un accident du travail?

Mme Erola: Monsieur le Président, je suis consciente du problème et j'ai déjà entamé des discussions avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de même qu'avec le ministre des Finances.

Le président suppléant (M. Herbert): Débat.

M. Skelly: Monsieur le Président, ce n'est pas souvent qu'on a l'occasion d'interroger le ministre à la Chambre sur une question extrêmement importante comme celle-là. Je me demande si la Chambre ne pourrait pas consentir à l'unanimité à prolonger légèrement la période des questions?

Le président suppléant (M. Herbert): Pour prolonger la période des questions il faut le consentement unanime de la Chambre.

M. Fisher: Monsieur le Président, je comprends parfaitement que le député souhaite poser ses questions et exprimer son opinion. Je ne puis malheureusement pas y consentir car un certain nombre de députés de ce côté-ci veulent aussi prendre la parole.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, on a dit du budget que c'était un pseudo-budget. Voici ce que disait Lyman MacInnis, comme l'a rapporté le *Winnipeg Free Press*:

La majorité des dispositions du budget ont un caractère hypothétique. C'est un budget qui ne fait de mal à absolument personne car une grande partie des mesures entreront en vigueur en 1985 lorsque le gouvernement actuel ne sera peut-être plus au pouvoir.

Monsieur le Président, je me demande parfois pourquoi on nous a présenté un budget le 15 février si nous n'obtiendrons rien d'autre que ce qu'a annoncé le ministre. Je suppose que s'il l'a fait, c'est en réalité uniquement parce qu'il voulait avoir la vedette à la télévision pendant une heure. Il voulait s'assurer que les médias puissent parler de lui. Monsieur le Président, les médias et les commentateurs ont dit un certain nombre de choses à son sujet, et nous voulons en parler ici aujourd'hui.

Tout d'abord, son budget comportait certaines dispositions de caractère hypothétique qui étaient valables à mon avis. Il est bon de tenir un débat sur le partage des bénéfices et sur un régime de protection des taux d'intérêt hypothécaires. Il est bon de tenir un débat sur les pensions et sur les modifications aux REER et ainsi de suite. Mais le budget ne proposait vraiment aucune mesure législative ni aucune mesure concrète. A propos de la fiscalité, le budget renferme quelques idées intéressantes relativement aux petites entreprises et à une certaine simplification, mais encore là ce n'est pas suffisant. Ce n'est pas le genre d'idées auxquelles nous pourrions donner suite

Le budget—M. Blenkarn

immédiatement sans y réfléchir; nous devons les étudier. Ainsi, le budget ne change rien à la taxe de 12.5 p. 100 sur les dividendes des petites entreprises, qui décourage les investissements. Pourquoi se mêler d'accroître sa participation au capital si les dividendes doivent être imposés? En fait, il faut modifier cette disposition.

Par ailleurs, le ministre nous a accordé jusqu'au 15 avril pour lui proposer des moyens de simplifier la loi, après quoi un comité de la Chambre en sera saisi; nous pourrions alors les examiner. Il reste beaucoup à faire, mais le gouvernement fait au moins l'effort d'envisager la possibilité de simplifier la loi; cependant, il ne va pas encore assez loin.

Pour en revenir au nœud du problème en ce qui concerne le budget, monsieur le Président, je dirai que nous sommes aux prises avec un déficit dont l'ampleur dépasse l'entendement. Selon le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, des spécialistes auraient déclaré que le budget risque fort d'engendrer une nouvelle récession, car le gouvernement ne saurait continuer indéfiniment de dépenser comme il le fait \$1, dont 70c. proviennent des impôts et les 30c. qui restent de ses emprunts. Ce qui arrive, c'est que le gouvernement s'enquiert auprès de ses différents ministères de ce qu'ils aimeraient dépenser. Il ne se soucie pas vraiment de mettre en œuvre des mesures d'économie ou d'austérité. Le plus souvent, les ministères majorent leurs prévisions de dépenses de l'année précédente de 3, 5, 8 p. 100, ou même du taux qu'ils estiment raisonnable ou qui ne risque pas de leur attirer les foudres du gouvernement. Que fait le président du Conseil du Trésor (M. Gray)? Il rassemble tous ces chiffres, les imprime sur des feuilles de papier qu'il plie, qu'il broche, qu'il relie, qu'il enveloppe dans une couverture de carton bleu sur laquelle il imprime «Budget des dépenses».

Le «Budget des dépenses» de cette année a fière allure, monsieur le Président, mais il prévoit des dépenses de 10.4 p. 100 supérieures à celles de l'année dernière. Le gouvernement s'est-il jamais efforcé de s'en tenir à ses prévisions de dépenses?

Quiconque examine le budget constate que certains postes de dépenses sont sous-évalués. Ainsi, le gouvernement a délibérément réduit de 300 millions de dollars le montant qui figure à la réserve centrale pour faire croire que le déficit sera moindre. C'est délibérément qu'il l'a réduit de 300 millions. Cela minimise encore une fois le déficit envisagé. Par dessus le marché, quand nous examinons l'enveloppe des accords de transfert fiscaux, nous constatons qu'elle est à peu de chose près ce qu'elle était l'année dernière. Pourquoi? Parce que cette enveloppe dépend de la situation économique. C'est ainsi que dans le budget des dépenses de cette année, le gouvernement en arrive, grâce seulement à ces trois postes de dépenses joints à une vision optimiste des revenus, à sous-estimer son déficit en 1984-1985 d'au moins 4 milliards de dollars, sinon davantage.

Le ministre a élaboré ses prévisions à partir de l'hypothèse selon laquelle le Canada connaîtrait une croissance de 5 p. 100; or, aucun organisme économique sérieux du Canada, voire même du monde entier, n'a prévu pour notre pays une croissance de 5 p. 100. Le taux de croissance le plus élevé que j'ai pu trouver, ce sont les 4.5 p. 100 de Wood Gundy; par contre, le Conference Board, dont la réputation n'est plus à faire, ne prévoit que 3.3 p. 100. Préférant une vision optimiste de l'avenir, le ministre a déclaré qu'il avait calculé ses réserves en mettant les choses au mieux. En ce qui concerne l'écart, il croit